

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 6 septembre 2016

Résolution: CA16 22 0334

---

**Motion pour le suivi de l'application du Plan d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) dans l'arrondissement du Sud-Ouest**

Attendu que, depuis 2001, la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi du gouvernement provincial qui institue un cadre particulier aux entreprises de plus de 100 employés et reconnaît la situation de discrimination en emploi vécue par certains groupes (les femmes, les personnes handicapées, les autochtones, les personnes faisant partie d'une minorité visible en raison de leur couleur de peau, les personnes, dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais et considérées comme minorité ethnique);

Attendu que la Ville de Montréal, avec ses 25 000 employés, est assujettie à cette Loi et constitue le plus gros employeur de l'île de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal déclare être consciente que la réussite passe par l'intégration socioprofessionnelle;

Attendu que la Ville de Montréal déclare souhaiter refléter la diversité de sa population au sein de ses employés;

Attendu que la réalité du dernier portrait sociodémographique de la Ville de Montréal présente 48,5 % d'hommes et 51,5 % de femmes; 32 % de personnes considérées comme faisant partie d'une minorité visible; 34 % de personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais (*Profil sociodémographique, Montréal en statistiques*, juillet 2014);

Attendu que les effectifs totaux de la Ville de Montréal représentent au 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 62 % d'hommes et 38 % de femmes, 9,6 % de minorités visibles, 5,2 % de minorités ethniques, 0,3 % d'autochtones et 1,3 % de personnes handicapées (*Portrait des effectifs, Plan d'action en égalité en emploi 2013-2015*, Service du capital humain et des communications, Ville de Montréal);

Attendu les efforts du Service des ressources humaines de la ville-centre pour informer les groupes ciblés sur les opportunités d'emploi offertes par la Ville de Montréal, accueillir ces personnes, les intégrer, développer leurs compétences, etc.;

Attendu que les services des ressources humaines doivent considérer dans leurs choix de personnel les conventions collectives et l'ancienneté des employés déjà en poste à la ville;

Attendu que les arrondissements représentent 7182 personnes/année, soit un peu plus du quart de l'ensemble des employés de la Ville de Montréal, et dont 431 personnes/année sont rattachées à l'arrondissement du Sud-Ouest;

Attendu que deux membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest siègent sur la commission municipale du développement social et de la diversité montréalaise et qu'une présentation sur les derniers résultats PAÉE leur a été soumise en juin 2016;

Attendu les résultats de l'arrondissement du Sud-Ouest au cours des trois dernières années;

Attendu le travail de sensibilisation de la Division des ressources humaines en arrondissement et les outils développés par celle-ci en soutien aux gestionnaires pour l'intégration des nouveaux employés visés par le Plan.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement travaille, de concert avec le service des ressources humaines et selon les conventions collectives, à atteindre les cibles fixées au PAÉE lors des comblements de postes de professionnels, de cadres et via l'externe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11